

ANNEXE N° 24

Délibérations des conseils municipaux

6 juin 2011 : avis favorable

16 novembre 2015 : avis défavorable

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
LE SEIZE NOVEMBRE DEUX MILLE QUINZE, à 20h30**

Les membres du Conseil Municipal de Montjean, dûment convoqués le 6 novembre 2015, se sont assemblés à la Mairie, sous la présidence du Maire

Etaient présents : Mmes LE MERCIER Mauricette, BOTTREAU Francette, CORDEAU Sylvie, MACHET Jocelyne, NORMAND Nathalie, MAIGROT Dolorès, BERNARDIN Jeanne-Marie, Mr NÉRONDAT Thierry.

Absents : CHARRIER Stéphane

Excusés : M. BARRET David-Alexandre qui donne pouvoir à Mme MACHET Jocelyne et M. CHAVOUET Jean-Luc qui, concerné par le projet éolien, ne participe pas à la réunion.

Membres en exercice : 11

Total membres présents : 8

Quorum nécessaire : 6

Pouvoirs donnés : 1

Le quorum atteint, Mme la Présidente ouvre la séance

Le Compte Rendu du précédent conseil est approuvé et présenté à la signature.

Secrétaire de séance : Mme MAIGROT Dolorès

DEL2015-047

**Autorisation de dépôt de permis de construire pour le projet éolien EDPR situé
Plaine de chez Sicaud**

Le maire expose au conseil municipal qu'en juin 2011, la précédente municipalité s'était déclarée favorable à l'étude de faisabilité du projet éolien EDPR France Holding, dans le cadre général de la lutte contre le changement climatique avec utilisation entre autres, d'énergies renouvelables pour la production d'électricité. Ces études se sont donc avérées concluantes et le projet éolien est actuellement en finalisation d'étude.

La société EDPR France Holding propose au conseil d'émettre un avis sur le dépôt de permis de construire pour le projet éolien qui se situe Plaine de chez Sicaud et dont le parc est composé de 5 éoliennes.

Décision :

Après en avoir délibéré par vote à bulletin secret, le Conseil Municipal : 5 contre, 4 pour, 0 abstention

- **EMET un avis défavorable sur le dépôt du permis de construire du projet éolien EDPR France Holding pour les raisons suivantes :**
 - *Un autre parc éolien est en cours de réalisation sur le territoire de la commune et comporte 12 éoliennes dont 3 sur Montjean.*
 - *Un autre parc éolien est implanté sur le département limitrophe et reste visible de la commune*
 - *La commune se trouve déjà lourdement impactée par la LGV SEA.*
 - *Un autre projet éolien est en cours sur la commune de Sauzé-Vaussais.*

- *Désaccord de la population riveraine avec le parc projeté pour nuisances sonores, visuelles, dévalorisation du patrimoine, préservation de l'environnement et des paysages.*

- **PREND** acte qu'il sera tenu informé de l'évolution de l'instruction du dossier de demande de permis de construire

Fait et délibéré en Mairie les jour mois et an ci-dessus. Publié et affiché en Mairie le 25 novembre 2015

Ampliation transmise à la sous-préfecture de Confolens et aux personnes intéressées

Mme le Maire,
Mauricette LE MERCIER



MAIRIE

16240 MONTJEAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 06 JUIN 2011

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 11 | 11 | 8 |

L'an deux mille ONZE

et le SIX JUIN à DIX NEUF heures,

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

de M. CAILLET Jean-Louis, Maire

Présents : MM. MACHET Serge, SPILEERS Gérard, FOUILLAIS Christian, CHAVOUET Jean-Luc, BLANCHARD Mickaël, Mmes NORMAND Natalie, CORDEAU Sylvie

Absents : MM. TEXIER Eric, CHARRIER Stéphane, RAVION Olivier

Date de la convocation
31 mai 2011

Date d'affichage
07/06/2011

Objet de la délibération
Etude d'un parc éolien

Secrétaire(s) de séance : M. CHAVOUET Jean-Luc

Monsieur le Maire souligne que le développement de l'énergie éolienne s'inscrit dans le cadre général de la lutte contre le changement climatique qui a notamment conduit l'Union européenne à mettre en oeuvre une nouvelle politique énergétique préconisant, entre autres, l'utilisation des énergies renouvelables pour la production d'électricité (directive n°2001/77/CE du 27 septembre 2001).

En France, la transposition de cette directive doit se traduire par un développement important de l'énergie éolienne.

En effet, la "politique énergétique pour l'Europe", proposée par la commission européenne en janvier 2007 et ratifiée par les pays membres de l'Union européenne les 8 et 9 mars 2007, repose sur trois objectifs majeurs à atteindre pour l'année 2020

- la réduction volontaire des émissions de CO2 de 20 % pour les pays de l'Union ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique de 20 %
- l'acceptation d'un objectif contraignant de 20 % d'énergie renouvelable dans la consommation globale.

Dès lors que la production d'énergie primaire de source renouvelable s'établit en

Acte rendu exécutoire
le 16 JUIN 2011
et publication au Journal Officiel
du 07/06/2011

REÇU À LA SOUS-PREFECTURE
DE CONFOLENS

MAIRE

CAILLET Jean-Louis

Signature et cachet

MAIRIE

6240 MONTJEAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

République Française

France à 7 % des besoins globaux d'énergie, l'adoption de l'objectif moyen européen de 20 % à l'horizon 2020 implique un triplement, tous secteurs confondus, de la production actuelle, étant observé que dans son rapport remis le 27 septembre 2007, le groupe de travail n° 1 du "Grenelle Environnement" proposait de porter ce pourcentage à 25. La loi n° 2010-788 du 12 juillet portant engagement national pour l'environnement, dite "Grenelle II" fixe d'ailleurs un objectif de 500 éoliennes par an, pour atteindre 25.000MW installées en 2020.

A son niveau, la réalisation d'un parc éolien sur le territoire communal, implanté de manière cohérente, réfléchi et en concertation avec la population, participerait donc de cette politique.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire précise avoir eu des contacts avec la société EDP Renewables France, filiale du groupe EDP RENOVAVEIS, qui souhaite mener des études portant sur la faisabilité d'un tel parc éolien.

Monsieur le Maire tient donc à en informer le conseil municipal, il l'invite à émettre un avis favorable sur cette démarche et, en tant que besoin, à autoriser cette société à réaliser toutes les études de faisabilité nécessaires sur le territoire communal (étude du potentiel de vent, du raccordement électrique, des différentes servitudes, des contraintes environnementales, paysagères, archéologiques, de la préservation de la sécurité publique...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Se déclare favorable à l'étude de faisabilité d'un projet de parc éolien sur le territoire communal ;
- Autorise, en tant que de besoin, la société EDP Renewables France à réaliser ces études ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce projet.

Fait et délibéré en Mairie les jours mois et an ci-dessus.

MAIRE



Signature et cachet

JVS-MAIRIEM EDILASER